



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le 22 DEC. 2011

Direction des ressources humaines
Département des relations sociales

Monsieur le secrétaire général,

Par lettre du 5 décembre 2011, vous avez appelé l'attention de la directrice des ressources humaines au sujet de l'application des dispositions du décret n°95-313 du 21 mars 1995 relatif au droit de mutation prioritaire pour les agents affectés en zones urbaines sensibles (ZUS).

J'ai bien noté l'intérêt que vous portez à ce sujet et ai demandé à mes services de l'examiner avec toute l'attention requise.

Aussi, je ne manquerai pas de vous apporter, dès que possible, des éléments de réponse. En effet, la présente lettre ne préjuge pas de la suite qui sera donnée à votre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

La chef du département
des relations sociales

Laurence NAVARRE

Monsieur Thierry LATGER
Secrétaire général du SNITPECT-FO

11 Rue Meslay
75003-PARIS